

03333X0003

26/11/36

FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÉ DE PARIS

LABORATOIRE  
de  
GÉOLOGIE.

A la Sorbonne

1, rue Victor-Cousin (5ème)

Service  
de la  
Carte Géologique  
de la France.

PARIS, le 26 Novembre 1936.

RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE

sur le

PROJET D'ADDUCTION d'EAU POTABLE

de la Commune de L'ONTCEAUX-les-VAUDES (Aube)

Paragraphe Ier. - PROJET de la COMMUNE. - CONDITIONS GÉOLOGIQUES  
et PÉRIANCRE d'ALIMENTATION des  
EAUX à CAPTER.

La Commune de L'ONTCEAUX-les-VAUDES comprend, avec quelques écarts, trois petites agglomérations qui s'allignent à peu près Nord-Sud = L'ONTCEAUX, le Gris et le Long du Bois. L'ensemble est situé sur des formations récentes, épaisse de quelques mètres seulement, graviers et limons argileux ou sabloix (alluvions anciennes et modernes), qui recouvrent pour partie les argiles du Gault (Albien supérieur) et pour partie les sables verts de l'Albien inférieur. Les ressources en eau de la région comprennent donc la nappe des alluvions, particulièrement là où celles-ci reposent sur le Gault et les eaux, plus profondes, des sables verts, surtout dans la partie où ces sables sont recouverts par les argiles du Gault.

\*\*\*\*\*

BONNET (26/11/1936)

## PUCEAU

Dans ces conditions, la Commune se propose de capturer soit les eaux de la nappe alluviale, au moyen d'un puits à creuser au pied de la petite colline parallèle à la vallée et sur laquelle est construite MONTCEAUX, soit des eaux des sables verts par un puits à établir au Sud du hameau du Gris au flanc de la petite vallée du Rf de Vérier (affluent de l'Orzain) qui longe la colline de MONTCEAUX au Sud.

Le captage des eaux des alluvions serait installé au pied de la butte où est construit Cérès, au voisinage côté Ouest du chemin de Cérès à VAUDES (à l'Ouest de Cérès sur le 80 000°), à l'extrémité Nord, la plus éloignée des maisons, du champ de betteraves qui s'étend au Nord du chemin de terre partant du bas de la pente vers le Nord-Ouest; l'ouvrage se trouvera ainsi à près de 200 mètres des maisons de Cérès et à une trentaine de mètres du chemin de VAUDES.

L'autre point, envisagé en vue d'un captage dans les sables verts se trouve au Sud du hameau du Gris, à une trentaine de m. au Sud-Est de la fourche du chemin de MONTCEAUX au Long du Bois et du chemin de Cérès.

Les eaux captées seront, au premier point, celles de la nappe alluviale de la vallée de la Seine, avec apport partie des eaux de la colline MONTCEAUX-NICRY dont le substratum est constitué par les formations albiennes; celles du deuxième point, dans les sables verts, doivent avoir pour origine les percolations opérées sur la colline de MONTCEAUX, à leur niveau d'équilibre avec celles du petit bassin du Rf de Vérier en aval de NICRY.

## Paragraphe 2.- CONTAMINATIONS POSSIBLES. - PROTECTION.

Le revêtement des formations alluviales empêche, sur la presque totalité du territoire de MONTCEAUX, de préciser actuellement la délimitation exacte entre les surfaces occupées tant par les argiles du Sault que par les sables verts, dont quelques affleurements indiquent, non loin des deux points choisis, l'existence au-dessous des formations récentes. De toute façon, les eaux du bas (premier point) seront probablement peu profondes. Les terrains d'alluvions dont il s'agit ne sont pas dépourvus de propriétés filtrantes, mais le peu de profondeur des eaux à pour conséquence une défense insuffisante de celles-ci. Au point de vue des contaminations d'origine éloignée, on s'assurera qu'il ne se produit pas d'infiltrations en provenance des maisons de Cérès, par suite de leur proximité et de leur situation élevée dominant le captage.

Pour la protection immédiate, le périmètre de protection à établir devra mesurer une quarantaine de mètres de rayon dans le quadrant Sud-Est, cette dimension pouvant être réduite à une trentaine de mètres dans les trois autres quadrants; si les chemins voisins se trouvent être contigus au périmètre, on prendra les dispositions nécessaires pour leur bon entretien sur toute la longueur de ce contact et pour y éviter la stagnation des eaux superficielles.

Le second point est au Sud-Est de l'agglomération du Gris, c'est-à-dire à l'amont géologique; les eaux usées du hameau du Long du Bois situé sur la rive gauche du Rf de Vérien étant drainées vers l'Ouest par ce ruisseau et son sous-écoulement, il ne semble pas y avoir ici non plus de causes de pollution lointaine à envisager, et le périmètre de protection immédiate pourra n'avoir que de vingt-cinq à trente mètres de rayon moyen.

Dans l'un et dans l'autre cas, le périmètre de protection devra être enclos, et soit boisé, soit laissé à l'état Inculte.

---

#### RESUME . . . CONCLUSION

---

En résumé, les eaux que la Commune de LAFARGEUX se propos de capter seront soit des eaux partiellement filtrées (bord de Cérès) mais nécessitant une protection assez sérieuse en raison de leur assez faible profondeur, et une certaine surveillance en raison de la situation surélevée des maisons du hameau proche; soit des eaux plus profondes et mieux filtrées, mais peut-être de débit plus aléatoire. (sud du Gris)

En conséquence, sous réserve de l'exécution des prescriptions indiquées pour la protection et sous la réserve habituelle des résultats que fourniront les analyses chimique et bactériologique, je donne un avis favorable au projet de cette Commune.

signé : Pierre BOUIN

Assistant de Géologie à la Faculté des Sciences  
de l'Université de Paris,

Collaborateur au Service de la Carte Géologique  
de la France.

Pour copie conforme,  
L'Ingénieur du Génie Rural,